

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales



Le 18 mai 2021

TABLE DES MATIÈRES

SOINS DE SANTÉ

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Holder

M. Melanson

L'hon. M. Holder

L'hon. M. Holder

L'hon. M. Holder

M. Melanson

L'hon. M. Holder

M. Melanson

L'hon. M. Holder

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M^{me} Thériault

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Savoie

L'hon. M^{me} Shephard

M^{me} Thériault

ENVIRONNEMENT

M^{me} Landry

L'hon. M. Crossman

M^{me} Landry

L'hon. M^{me} Green

M. Coon

L'hon. M^{me} Green

M. Coon

M. Coon

L'hon. M^{me} Green

SOINS DE SANTÉ

M. Austin

L'hon. M^{me} Shephard

M. Austin

L'hon. M^{me} Shephard

MESURES LÉGISLATIVES

M. D'Amours

L'hon. M^{me} Shephard

Questions orales

[Traduction]

SOINS DE SANTÉ

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, c'est aujourd'hui une journée très historique pour l'Assemblée législative. Nous adoptons en fait la technologie pour les affaires courantes. Ce matin, alors que je conduisais, je me suis demandé : Le ministre Cardy utilisera-t-il le mode virtuel ou sera-t-il à la Chambre en personne? Je suppose, en toute honnêteté, que nous avons la réponse aujourd'hui.

[Original]

Vous savez, sur une note beaucoup plus sérieuse, notre système de soins de santé a de sérieux défis. Nous avons une pénurie de professionnels de la santé dans plusieurs domaines. Nous avons remarqué que, depuis deux ans et demi, donc depuis que ce gouvernement est arrivé au pouvoir, il n'y a eu aucune action ou initiative pour cerner et pour annoncer un plan en matière de ressources humaines pour ce qui est de nos professionnels de la santé. Cet après-midi, je veux demander au premier ministre s'il peut nous dire si ce plan existe. Sinon, quand allons-nous le voir?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Merci de la question. Quoique la pénurie de professionnels de la santé ne soit pas un nouveau phénomène, le problème s'aggrave, c'est certain, comme nous l'avons constaté au cours des dernières semaines dans la région de Moncton. Certainement, nous avons un plan. Nous cherchons de nouvelles recrues par l'intermédiaire d'EPFT, bien sûr, et des RRS. Nous travaillons avec les universités pour qu'elles atteignent le nombre d'inscriptions prévues, et celles-ci ont augmenté, Monsieur le président. Je pense que le nombre total de places disponibles est de l'ordre de 80, mais des gens prennent aussi leur retraite.

La situation est telle que toutes les provinces sont aux prises avec les mêmes défis. Voilà pourquoi la discussion a été amorcée au sujet de la façon d'utiliser au mieux nos effectifs. Comment pouvons-nous trouver de nouvelles façons d'assurer la prestation des soins de santé à chaque personne au Nouveau-Brunswick? Il faudra innover. Il faudra aborder les problèmes de front et dire : Réglons la situation. Il ne s'agit pas simplement de trouver plus de gens, car il sera extrêmement difficile d'en trouver davantage, peu importe les salaires. Comment donc régler le problème à long terme?

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, je dirais au premier ministre que ce qu'il nous faut dans la province, c'est un plan de 10 ans en matière de ressources humaines pour notre système de santé. Nous devons comprendre quels sont les besoins à l'heure actuelle et ce qu'ils seront dans l'avenir en ce qui a trait au

Questions orales

nombre de personnes qui exercent diverses professions. Nous devons savoir quel est le nombre de personnes dont nous disposons et combien d'entre elles prendront leur retraite dans les 10 prochaines années, et nous devons comprendre quelles sont les lacunes et comment les combler.

Les gens d'en face sont au pouvoir — ils forment le gouvernement. Nous savons qu'un tel plan n'existe pas. Le premier ministre a parlé de tout et de rien dans sa première réponse. Il n'existe aucun plan ni aucune feuille de route nous permettant de vraiment comprendre ce qu'il nous faudra au cours des 10 prochaines années — c'est-à-dire ce dont nous disposons et où se trouvent les lacunes — et comment ces lacunes seront comblées et les objectifs atteints. Le premier ministre parle de toutes sortes de choses différentes. Le premier ministre peut-il vraiment nous donner ou déposer un plan en matière de ressources humaines pour notre système de santé?

L'hon. M. Holder (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : Monsieur le président, pour répondre à la question du chef de l'opposition, nous avons longuement parlé ces derniers jours de la pénurie de personnel infirmier dans la province. Je sais que le chef n'aime pas examiner le passé, mais la réalité... Il nous a accusés de n'avoir rien fait au cours des dernières années, et ce n'est tout simplement pas le cas.

Je veux revenir au sujet du recrutement de personnel infirmier et des initiatives dont j'ai parlé l'autre jour. Tout d'abord, nous avons mis en place un service d'orientation pour trouver du personnel infirmier formé à l'étranger. Nous avons aussi mis en place un programme de transition. Nous avons trouvé plus de 400 membres du personnel infirmier formé à l'étranger qui sont déjà au Nouveau-Brunswick ou qui pourraient venir dans la province. Rien que cette année, nous comptons 72 personnes inscrites au programme. Il y a quelques années à peine, ce nombre n'était que de 18. En 2018, seulement 18 infirmières et infirmiers formés à l'étranger étaient inscrits pour recevoir les services de transition appropriés, Monsieur le président.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, le gouvernement actuel s'oriente depuis deux ans et demi. Il s'oriente depuis deux ans et demi sans savoir où il va. Le ministre vient de prendre la parole. Il s'agit d'un sujet très sérieux. Le premier ministre devrait avoir la main ferme sur le dossier et s'en occuper très activement.

Au départ, il faut disposer d'une convention collective acceptable pour avoir les éléments essentiels à l'établissement d'un plan à long terme. Le personnel infirmier n'a pas de convention collective depuis décembre 2018. Le gouvernement actuel est au pouvoir depuis novembre 2018. Sous sa direction, il ne se passe rien. Il y a des discussions sur des grèves possibles. Pourquoi le premier ministre ne peut-il pas prendre la parole et expliquer comment il envisage le plan en matière de ressources humaines pour notre système de santé? Le personnel infirmier en a besoin, notre population en a besoin...

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Holder (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Vous savez, j'ai entendu l'autre jour le chef de l'opposition s'attribuer le mérite du fait que le gouvernement se réunissait avec l'Association des infirmières et des infirmiers. Attribuer à l'opposition le mérite de tout progrès dans le dossier et de la prévention d'une pénurie de personnel infirmier dans la province, c'est comme le coq qui s'attribue le mérite du lever du soleil. Nous avons pris tant de mesures au cours des dernières semaines, des derniers mois et des dernières années depuis notre arrivée au pouvoir en 2018 que je ne sais même pas par où commencer.

(Exclamations.)

L'hon. M. Holder (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : Oui, j'entends les gens de l'opposition dire : Commencez maintenant. C'est bien. Voilà ce que font les Libéraux dès qu'ils siègent du côté de l'opposition, Monsieur le président. Ils parlent de toutes les mesures qu'ils...

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : Silence.

L'hon. M. Holder (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : Comme le député de Shediac, Victor Boudreau, avait l'habitude de dire, tout est possible avec des « si » pour les gens d'en face. Je leur relance directement leurs paroles, Monsieur le président.

Le fait est que nous avons mis en place non seulement un service d'orientation pour le personnel infirmier formé à l'étranger, mais aussi un programme de transition pour former ce personnel infirmier et un programme de transition pour les infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés qui veulent devenir infirmières et infirmiers immatriculés. Monsieur le président, je ne sais pas par où commencer.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, le ministre et le premier ministre devraient commencer par parler des questions de fond. Peu m'importe qui s'attribue le mérite. Nous avons besoin de solutions ici. Nous avons besoin de solutions sérieuses. Vous savez, nous comptons actuellement au Nouveau-Brunswick plus de 700 postes vacants en soins infirmiers. C'est la situation à l'heure actuelle. Environ 3 400 infirmiers et infirmières prendront leur retraite au cours des cinq prochaines années. Il y a actuellement dans la province plus de 115 postes vacants de médecin de famille et de médecin. Peu m'importe qui s'attribue le mérite.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Ce qui m'importe, c'est de voir un plan bien concret et de mettre un terme au fait de vivre dans le passé. Les problèmes se posent maintenant. Les gens d'en face sont au pouvoir. Voilà le premier ministre. C'est lui qui mène la barque. C'est lui qui prend les décisions. Il peut faire bouger les choses. Je ne comprends pas pourquoi le premier ministre ne dévoile pas le contenu du plan en matière de ressources humaines pour notre système de santé.

L'hon. M. Holder (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : Monsieur le président, le député d'en face veut des résultats concrets ; je vais donc lui en donner. Depuis notre arrivée au pouvoir, 32 nouvelles places ont été créées à UNBSJ dans le cadre d'un programme de transition pour les infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés qui veulent devenir infirmières et infirmiers immatriculés, 25 nouvelles places ont été créées à l'Université de Moncton et 24 nouvelles places ont été créées à l'Université du Nouveau-Brunswick, à Fredericton. Il s'agit là de résultats concrets. Savez-vous quoi? En conséquence, le système d'éducation formera 80 infirmiers et infirmières en deux ans au lieu de quatre, selon le plan au sujet duquel les gens de l'opposition n'avaient absolument rien fait.

Je tiens aussi à ajouter que 494 étudiants étaient inscrits en 2019 au programme de soins infirmiers principal au Nouveau-Brunswick. Cette année, 581 étudiants sont inscrits, soit une augmentation de 86 étudiants. C'est parce que nous nouons un dialogue honnête avec nos universités...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, je sais que le gouvernement au sein duquel siège le ministre en est un d'inaction, et c'est pourquoi celui-ci semble fâché lorsqu'il prend la parole — fâché en raison de sa propre inaction et de celle du gouvernement actuel.

En 2019, l'Institut canadien d'information sur la santé a classé le Nouveau-Brunswick au dernier rang pour ce qui est du maintien en poste du personnel infirmier diplômé, étant donné que 73,2 % des diplômés restent au Nouveau-Brunswick, alors que les autres quittent simplement la province. Nous savons que d'autres provinces offrent des incitatifs précis pour que les diplômés y restent et pour recruter de nouveaux professionnels dans le domaine. À l'Île-du-Prince-Édouard, des mesures incitatives à l'intention des finissants et des diplômés sont prévues pour les étudiants qui obtiennent effectivement leur diplôme. Il s'agit de 5 000 \$ par année sur deux ans si un infirmier ou une infirmière décide de travailler à l'Île-du-Prince-Édouard, et cette somme est payée en versements. Il est possible de recruter du personnel infirmier praticien. Où sont...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Holder (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : Monsieur le président, je tiens à vous dire que la seule chose

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

qui me rend absolument fâché, c'est de constater que, en 2010, le nombre d'étudiants inscrits au programme de soins infirmiers dans nos universités était de 1 300, mais que, en 2017, il était inférieur à 900. C'est cela, l'inaction des Libéraux. Ce qui devrait tous nous rendre fâchés, c'est le fait que les parlementaires libéraux n'ont pas exigé du système que des comptes soient rendus.

Nous tenons une conversation franche et positive avec les deux universités de la province qui assurent la formation du personnel infirmier. Nous obtenons des résultats concrets. Nous obtenons des résultats en deux ans au lieu de quatre. En fait, les gens d'en face n'ont obtenu aucun résultat même en quatre ans, Monsieur le président, car ils n'ont absolument rien fait pendant un certain nombre d'années.

Beaucoup de mesures sont en oeuvre, et, en ce qui a trait à la question du chef de l'opposition, je peux lui offrir de venir à notre ministère, où nous pourrions lui exposer le nombre de postes vacants et notre plan pour y remédier au cours des 10 prochaines années.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, je veux demander au ministre de prendre une grande respiration, de se calmer et d'examiner de front les problèmes à cet égard. Examinez simplement les problèmes. Nous parlons de questions très importantes.

Pour clore le sujet, afin de maintenir en poste le personnel infirmier praticien et d'en attirer, l'Île-du-Prince-Édouard prévoit un incitatif de 15 000 \$, payé en trois versements. Le Québec prévoit un programme de bourses pour les membres du personnel infirmier qui veulent travailler dans la province — 13 500 \$ pour le personnel infirmier à temps plein et 6 750 \$ pour le personnel infirmier à temps partiel —, et il a aussi augmenté de 4 \$ le salaire des préposés aux malades. D'autres provinces cherchent énergiquement à garder le personnel infirmier diplômé dans leur province et à recruter de nouveaux diplômés en sciences infirmières. Nous nous tenons à l'écart à espérer que les diplômés resteront ou qu'ils viendront. Monsieur le premier ministre, auriez-vous l'obligeance de nous dire quels sont les plans?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Merci de la question. Monsieur le président, je pense que nous sommes aux prises en ce moment avec tous les défis qui se posent dans notre province. Oui, il se peut que des gens nouvellement diplômés viennent, mais savez-vous quoi? Ici, dans notre province, il existe des obstacles à l'emploi qui n'existent pas en Nouvelle-Écosse ni à l'Île-du-Prince-Édouard. Des défis se posent à nous, et nous en sommes conscients et tentons de les relever. Au moment où nous observons la pénurie et la situation qui se produit en ce moment à Moncton, voici ce que dit la présidente du Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick : Je demande depuis 20 ans que des changements soient apportés au sein du système ; les gens écouteront peut-être

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

maintenant parce que les défis sont majeurs et qu'il est simplement impossible de trouver des gens comme auparavant.

Monsieur le président, le temps est peut-être venu d'examiner l'ensemble de nos soins de santé et de demander : Quels sont les obstacles qui empêchent les gens de rester, de travailler et de vivre dans tous les cas au Nouveau-Brunswick? Ces obstacles comprennent la capacité de parler les deux langues officielles. Nous devons comprendre la situation. Pour garder les gens ici, devons-nous leur offrir une formation linguistique après qu'ils ont obtenu leur diplôme et sont en mesure de travailler? Quels sont les défis qui se posent?

Jusqu'à maintenant, les seules solutions que j'entends de l'autre côté...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, le premier ministre devrait lui aussi prendre une grande respiration et regarder quels sont les enjeux réels.

Le premier ministre veut amalgamer et regrouper des services de santé au Nouveau-Brunswick, un changement qui, semble-t-il, ne respecterait peut-être pas certaines lois. Dans sa réflexion et dans l'idée de vouloir regrouper des services et maintenir les ressources humaines dont nous avons besoin ou d'en recruter d'autres, ce que je veux savoir de la part du premier ministre cet après-midi est ceci : La *Loi sur les langues officielles*, qui est enchâssée dans la Constitution canadienne et qui doit offrir des services dans la langue de leur choix à ceux et celles qui veulent recevoir des services gouvernementaux du Nouveau-Brunswick, sera-t-elle respectée continuellement?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Vous voyez, Monsieur le président, c'est pour cela que tout le monde se tait. C'est ce qui explique le silence qui règne actuellement. C'est parce que les réalités dont nous faisons l'expérience actuellement dans la province ne sont pas prises en compte lorsque l'on entend : Eh bien, faisons de la question de la santé une question de langue.

Monsieur le président, ce n'est pas une question de langue. C'est une question de santé, et nous essayons de trouver des personnes capables de servir tout le monde dans cette province dans la langue officielle de son choix ; toutefois, il s'agit de le faire d'une manière qui nous permette de satisfaire réellement aux exigences en matière de service.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Je sais que le chef de l'opposition est maître dans l'art de dévier, de désamorcer et de désarmer, mais je n'ai pas peur d'aborder les vrais enjeux qui touchent l'ensemble des personnes aux quatre coins de la province. C'est la discussion que nous devons avoir avec les dirigeants de tous les secteurs professionnels, qu'il s'agisse des dirigeants syndicaux, de médecins ou d'infirmières. Monsieur le président, il est temps d'avoir une discussion franche, honnête et ouverte. Étant donné que le gouvernement actuellement au pouvoir est disposé à discuter, discutons-en.

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Je trouve inquiétant que tous les parlementaires de l'autre côté de la Chambre se lèvent et applaudissent les commentaires du premier ministre. C'est vraiment gênant de voir la réaction du caucus du gouvernement actuel. Ceci n'est pas un enjeu linguistique ; il s'agit de droits acquis et enchâssés dans la Constitution canadienne. Je comprends que le premier ministre n'est pas avocat ou juriste, mais il a quand même la responsabilité de bien comprendre tous les enjeux et les lois. Alors, j'espère que le premier ministre, malgré ses commentaires, aujourd'hui, continuera à vouloir respecter les lois qui existent au Nouveau-Brunswick, sinon cela pourrait être très difficile à l'avenir pour lui-même.

Voici ma question : Le premier ministre peut-il nous dire, en ce qui concerne l'examen NCLEX-RN existant, qui pose problème depuis plusieurs années, si, depuis qu'il est au pouvoir, son gouvernement s'emploie à remédier à la situation pour les diplômés des programmes en français de soins infirmiers?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, il y a une question sur laquelle le chef de l'opposition et moi sommes entièrement en phase : Il ne s'agit pas d'une question linguistique. Il s'agit d'une question de santé, Monsieur le président. Il s'agit d'une question de santé pour tous les gens de la province, et il est temps que nous en examinions tous les enjeux. Nous avons trouvé les moyens de travailler ensemble comme jamais auparavant afin de pouvoir fournir les meilleurs soins de santé qui soient. Que ce soit dans un hôpital français ou un hôpital anglais importe peu. Il faut simplement que ce soit les meilleurs soins de santé au pays.

Jusqu'à présent, Monsieur le président, nous avons découvert d'autres façons de faire qui sont de nature à affaiblir nos capacités en ce sens que nous nous faisons concurrence, et c'est ce qui mène à la situation que nous vivons actuellement. Nous nous trouvons actuellement dans une situation où nous avons du mal à trouver des ressources ; en plus, nous nous disputons les ressources dans notre propre province et nous refusons d'en parler. Eh bien, je pense qu'il est temps d'en parler. Il s'agit d'une question de santé pour chaque personne, et les gens devraient tous être curieux de savoir comment nous gérons

Questions orales

les soins de santé à l'avenir et ferons en sorte qu'ils y aient accès. Merci, Monsieur le président.

[Original]

M^{me} Thériault (Caraquet, L) : Merci, Monsieur le président. Le premier ministre semble tenir un double discours en disant que ce n'est pas un problème de langue, mais je ne crois pas qu'il comprenne réellement le fondement de la *Loi sur les langues officielles* de cette province.

Toujours au sujet des soins de santé, la ministre de la Santé a également indiqué qu'elle souhaitait pourvoir 18 postes de personnel infirmier praticien dans la province. La ministre de la Santé peut-elle rendre compte de ses progrès en indiquant à la Chambre combien de personnes de la province sont actuellement sur la liste d'attente, et combien de personnel infirmier praticien et de médecins de famille ont été nouvellement embauchés?

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : La parole est au leader parlementaire du gouvernement.

L'hon. M. Savoie (Saint John-Est, ministre responsable de la Francophonie, PC) : Désolé de la confusion, Monsieur le président. J'essaie simplement de gérer la participation en mode virtuel et en présentiel. La ministre de la Santé a-t-elle la main levée?

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Merci, Monsieur le président. Je pense que quatre questions complètes ont été posées pendant la minute ; je commence donc par le personnel infirmier praticien. Il y a une semaine, peut-être une semaine et demie, nous avons 17 postes d'infirmière praticienne et infirmier praticien à pourvoir, et des lettres d'offre pour 15 de ces postes ont été envoyées aux personnes dont la candidature a été retenue. Nous essayons de pourvoir chaque poste, et à mesure que ces 15 postes seront pourvus, d'autres vacances surviendront. Nous avons reçu 27 candidatures complètes, et je m'attends à ce que des lettres d'offre soient envoyées très prochainement à toutes les personnes qui ont posé leur candidature. Merci, Monsieur le président.

[Original]

M^{me} Thériault (Caraquet, L) : Merci, je n'avais qu'une seule question.

[Traduction]

ENVIRONNEMENT

M^{me} Landry (Madawaska Les Lacs-Edmundston, L) : Monsieur le président, des gens de Fredericton-Nord et d'ailleurs dans la province ont été horrifiés d'apprendre que l'eau d'une terre humide protégée avait été évacuée en raison de travaux effectués par une équipe d'entretien du ministère des Transports et de l'Infrastructure. Le ministre de l'Environnement nous éclairera-t-il sur la raison pour laquelle des mécanismes de contrôle suffisants n'étaient pas en place pour prévenir un tel désastre écologique?

L'hon. M. Crossman (Hampton, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, ministre responsable de la Société de développement régional, PC) : Je remercie grandement la députée d'en face de la question. Nous aimerions que vous sachiez directement que les deux ministères se sont occupés de la situation pendant la fin de semaine. Le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie a également participé, dès le début.

Le déroulement de la situation a certainement été regrettable. Des gens des ministères en question étaient sur les lieux pour des travaux généraux le long de la route. Au cours de la fin de semaine, les ministères, détenant les bons permis, ont promptement travaillé de concert pour remettre les choses en place. Nous avons aussi parlé à la ministre et à des gens de son ministère pendant la fin de semaine.

Dorénavant, nous nous renseignerons davantage et informerons mieux les autres également afin que la situation ne se reproduise pas. Nous sommes certainement reconnaissants de la question, car les ministères travaillent ensemble. La situation est regrettable. Toutefois, elle n'a certainement pas été provoquée délibérément ; c'était un accident. Merci.

M^{me} Landry (Madawaska Les Lacs-Edmundston, L) : Monsieur le président, il semblerait que MTI détenait un permis de modification de terres humides, mais sa portée est très vaste, et il est valable dans tout le district. La ministre nous dirait-elle pourquoi un autre permis n'est pas nécessaire pour modifier les zones écosensibles?

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre des Transports et de l'Infrastructure, PC) : Merci, Monsieur le président. Le ministère des Transports et de l'Infrastructure détenait un permis environnemental pour les travaux. Le permis nous autorise à effectuer les travaux d'entretien que nous menions le long de la route 105, au titre de notre droit de passage. Nous avons enlevé, sans en comprendre les conséquences, une digue de castor qui posait problème devant notre ponceau. Nous nous sommes immédiatement attaqués au problème. Nous avons mis en place des mesures de protection et nous avons commencé à

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

pomper de l'eau pour la retourner à la terre humide. L'eau est retournée à son niveau habituel tard dimanche ou tôt lundi matin. Merci, Monsieur le président.

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, le ministère des Transports et de l'Infrastructure, en vidant l'eau de la terre humide avec la permission du ministère de l'Environnement, a endommagé la réserve naturelle de la forêt et de la terre humide de la rue Ferris, qui est surveillée par la Fondation pour la protection des sites naturels du Nouveau-Brunswick. Les travaux ont causé des dommages critiques à la réserve naturelle, ce qui a créé des préoccupations à l'égard des espèces en voie de disparition qui s'y trouvent.

L'évaluation des espèces sauvages du Nouveau-Brunswick effectuée par le Centre de données sur la conservation du Canada Atlantique pour l'année 2015 a permis de constater que, au Nouveau-Brunswick, 345 espèces étaient à haut risque d'extinction et 356 espèces étaient à très haut risque d'extinction. Le gouvernement doit accorder une immense importance à la protection des habitats de ces espèces.

Dorénavant, la ministre des Transports et de l'Infrastructure exigera-t-elle des membres du personnel présents à chaque lieu de travail qu'ils s'assurent de ne causer aucun dommage si leur travail les rapproche d'une terre humide protégée, d'une zone naturelle protégée ou d'une zone écosensible?

L'hon. Mme Green (Fredericton-Nord, ministre des Transports et de l'Infrastructure, PC) : Merci, Monsieur le président. Nous avons une sérieuse leçon à tirer de ce qui s'est produit vendredi et nous en sommes conscients. Nous profitons de l'occasion pour apprendre ce que nous devons faire à l'avenir afin d'éviter qu'une situation semblable se reproduise.

Nous nous sommes engagés à faire en sorte que nos employés suivent un programme de formation en matière d'environnement afin qu'ils s'arrêtent avant de creuser et examinent la zone autour d'eux pour éviter qu'une situation semblable se reproduise. Nous collaborons avec les autres membres de notre équipe du ministère des Ressources naturelles et du ministère de l'Environnement pour nous assurer que la formation que nous organiserons est appropriée et que les employés sont en mesure d'effectuer les travaux demandés et sont à l'aise à cet égard. Pour ce cas-ci, nous collaborons également avec la Fondation pour la protection des sites naturels afin qu'elle puisse nous donner son avis sur le contenu de la formation que suivront nos employés.

Nous travaillons très fort pour éviter qu'un incident semblable survienne de nouveau. Merci, Monsieur le président.

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, il semblerait qu'une partie du problème est que le ministère de l'Environnement utilise un système de permis par district afin de permettre la modification ou la destruction de terres humides par le ministère des Transports dans un grand district. Plus d'un tiers des permis délivrés par le ministère de

Questions orales

l'Environnement à ce dernier ministère visent la modification de cours d'eau ou de terres humides.

Il est évident que cette façon de procéder ne protège pas les terres humides, ni les rivières et les ruisseaux, j'imagine. Il faut corriger l'écart considérable entre le système de permis environnementaux du ministère et la véritable protection de l'environnement. La survie de plus de 700 espèces sauvages en danger au Nouveau-Brunswick dépend de la conservation de leurs habitats. Oui, la correction exige un retournement de la façon de procéder en foresterie, mais le ministre de l'Environnement doit assurer la protection des espèces en danger qui habitent l'eau douce.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Le ministre de l'Environnement maintiendra-t-il son système de permis par district et protégera-t-il vraiment l'environnement une terre humide à la fois, un cours d'eau à la fois et un ruisseau à la fois?

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre des Transports et de l'Infrastructure, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Il y a eu de la confusion. Je ne sais pas exactement quelle était la question posée. Je crois que le député d'en face posait une question à l'égard de notre autorisation — notre permis —, accordée par le ministère de l'Environnement, d'effectuer des travaux d'entretien dans tout un district.

Nous effectuons des travaux d'entretien pendant tout l'été. Surtout au printemps, nous effectuons des travaux sur nos ponceaux et nous les nettoyons de débris afin que d'autres incidents, par exemple des inondations, ne se produisent pas et ne causent pas de dommages. Nous obtenons effectivement un permis pour effectuer nos travaux dans tout le district, dans les limites de nos droits de passage.

Dans ce cas-ci, la terre humide n'était pas une terre humide désignée par la province. La terre humide désignée se trouvait de l'autre côté du chemin. La conduite de nos équipes était appropriée et respectait le permis qu'elles avaient. Malheureusement, l'incident est survenu. Nous en tirons des leçons et nous réparons les dommages infligés. En fait, dorénavant, nous mettrons en oeuvre une solution permanente. Merci.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Merci, Madame la ministre. Le temps est écoulé.

SOINS DE SANTÉ

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Merci, Monsieur le président. J'aimerais revenir sur certaines des discussions intéressantes qui ont eu lieu pendant la période des questions entre le chef de l'opposition officielle et le premier ministre au sujet de la crise dans le secteur des soins de santé.

Il est très clair que l'opposition libérale va adopter la même stratégie éculée privilégiant la langue au détriment de la vie lorsqu'il s'agit de soins de santé, soit la même position qu'elle a adoptée en ce qui concerne les travailleurs paramédicaux. Toutefois, j'ai trouvé intéressants les propos du premier ministre indiquant que nous ne devrions pas être en concurrence les uns avec les autres. Monsieur le président, je suis tout à fait d'accord. Tant qu'il existe deux régies de la santé, cette concurrence se poursuivra.

Ma question s'adresse à la ministre de la Santé et concerne particulièrement l'hôpital Dumont et le Moncton Hospital. La ministre peut-elle me dire quels sont ses plans en ce qui a trait à la pénurie de personnel infirmier et de personnel de soutien dans ces deux hôpitaux de Moncton?

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Merci, Monsieur le président. Je vous remercie de la question. Je pense avoir été assez claire sur le fait que les régies régionales de la santé, Vitalité et Horizon, sont très, très disposées à travailler ensemble. Elles doivent travailler ensemble avant l'été pour élaborer des stratégies et un plan d'urgence afin de faire en sorte non seulement que nous disposions de ressources infirmières, mais aussi que notre personnel infirmier, qui travaille avec grande diligence, puisse prendre des congés et se reposer. Le personnel infirmier a vraiment besoin de prendre des vacances. Les régies Vitalité et Horizon se sont engagées à travailler en étroite collaboration pour réaliser la stratégie à cet égard.

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Merci, Monsieur le président, mais la réponse de la ministre est franchement plutôt vague. Nous parlons d'avoir deux régies de la santé, une idée évoquée il y a des années par le gouvernement libéral. On se retrouvera avec des ressources concurrentes. La situation est incontournable. Il y aura de la concurrence pour recruter du personnel infirmier, pour obtenir de l'équipement et pour obtenir des ressources budgétaires, et ainsi de suite.

C'est pourquoi, Monsieur le président, nous disons depuis longtemps qu'une seule régie de la santé bilingue au Nouveau-Brunswick servira au mieux tout le monde, tant les francophones que les anglophones. Les hôpitaux francophones continueront de fournir leurs services en français, et les hôpitaux anglophones continueront de faire leur travail comme avant. Il n'y a aucun changement à cet égard. Mais nous ne pouvons pas permettre à ces deux régies de la santé de continuer à se faire concurrence. Nous constatons maintenant que les gens s'expriment enfin à ce sujet.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Encore une fois, ma question s'adresse à la ministre de la Santé. Est-elle disposée à examiner, non seulement à Moncton en particulier, mais aussi à l'échelle provinciale, des façons de fusionner les deux régies de la santé pour faire en sorte que tous les gens du Nouveau-Brunswick reçoivent des soins de santé adéquats lorsqu'ils en ont besoin?

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Je suis sensible à la question, Monsieur le président, et je comprends parfaitement la position du chef de l'Alliance des gens au sujet des régies de la santé. À l'heure actuelle, nous avons deux régies de la santé, et il est essentiel que nous veillions à ce qu'elles travaillent ensemble afin de mettre en commun nos ressources et d'assurer la prestation de services de qualité en matière de soins de santé à la population du Nouveau-Brunswick.

En fait, la question a fait partie de la discussion au sujet de l'examen des soins de santé. Nous avons consulté plus de 1 800 personnes du Nouveau-Brunswick ainsi que des professionnels de la santé au cours de 49 séances. Il est essentiel que nous veillions à ce que la population du Nouveau-Brunswick obtienne les services de santé qu'elle mérite. À cette fin, les régies de la santé travailleront ensemble. Merci, Monsieur le président.

[Original]

MESURES LÉGISLATIVES

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, les personnes inscrites sur une liste d'attente pour un don d'organe ont été profondément déçues que le projet de loi libéral prévoyant le consentement présumé aux dons d'organes n'ait pas été adopté mais plutôt renvoyé au Comité permanent de modification des lois par le gouvernement actuel. Ce dernier aurait pourtant eu amplement de temps pour modifier le projet de loi s'il avait choisi de le faire.

Monsieur le président, ce projet de loi pouvait changer et sauver des vies. J'aimerais qu'on me réponde par un oui ou par un non à la question suivante : La ministre veillera-t-elle à ce que ce projet de loi soit soumis de nouveau à la Chambre pour un vote avant la fin de cette présente session législative?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Merci, Monsieur le président. C'est à peine si je trouve les mots pour répondre à la question. Le député d'en face a certainement eu toutes les possibilités de faire en sorte que le projet de loi se concrétise, mais il a plutôt choisi la voie politique. Nous avons tendu la main à l'opposition pour que ce projet de loi se concrétise au cours de l'été, mais voici le choix que nous devons faire : Nous pouvions voter en faveur du projet de loi, le rejeter ou le maintenir à l'ordre du jour en le soumettant à l'étude du Comité de modification des lois. Nous avons choisi de le soumettre au comité. Monsieur le président, il y a énormément de travail à faire pour qu'un tel projet de loi se réalise au Nouveau-Brunswick ; ainsi, nous ferons le travail qu'il faut.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

